

## De la multinationale à l'épicerie : quelle place pour les archives d'entreprises dans les services publics d'archives ?

Atelier co-animé par Anne LEBEL (Archives nationales du monde du travail) et par Raphaël BAUMARD (Archives nationales du monde du travail) qui a remplacé Frédérique BAZZONI (SIAF, mission aux archives privées) retenue à Paris.

### La légitimité

La légitimité de la présence des archives d'entreprises dans les fonds publics n'est pas contestée et semble une évidence. C'est un complément indispensable aux fonds publics. Les AD de la Somme soulignent que l'histoire de l'industrie textile a été possible depuis 1939 (date du premier dépôt) grâce à l'accueil régulier de plusieurs fonds d'entreprises. Par contre, en Bretagne, les fonds privés des conserveries alimentaires de poissons, ancienne activité industrielle majeure, ont disparu et manquent aujourd'hui aux demandes mémorielles et à la recherche historique.

Il a été souligné que la volonté de collecter émane essentiellement des services d'archives et non des élus. Il n'existe pas, à quelques exceptions près, de projets politiques de conservation du patrimoine industriel.

### Les stratégies de collecte

Il se dégage plusieurs profils en fonction des choix stratégiques des services et de l'histoire industrielle des territoires.

- Le profil « croquemort » : il s'agit de maintenir une veille sur le territoire pour repérer les entreprises en difficultés ou proches de la liquidation afin de pouvoir anticiper et sélectionner les fonds les plus pertinents. Les relais peuvent être, notamment, les associations patrimoniales ou la DIRECCTE.
- Le profil « liquidateur » : les relations avec les liquidateurs sont privilégiées mais difficiles, la priorité de ces derniers étant de rassembler les archives des ressources humaines et de la comptabilité... Cependant, elles permettent de collecter dans l'urgence les archives des entreprises liquidées. Intervenant au dernier moment, le service des archives fait face à la difficulté d'évaluer les masses en l'absence d'interlocuteurs et peut constater que les fonds ont été vandalisés.
- Le profil « pro-actif » : fait le choix d'être pro-actif et de se rendre dans une entreprise pour sensibiliser les responsables à l'importance de leur patrimoine archivistique. Mais le résultat reste incertain surtout si aucun interlocuteur réceptif n'est identifié.
- Le profil « opportuniste » : consiste à attendre les propositions avec la possibilité de négocier avant de refuser ou d'accepter après évaluation.

## **Les freins à ces stratégies**

Plusieurs collègues ont signalé l'existence de rivalités entre les services d'archives, les musées et les bibliothèques, notamment autour des fonds iconographiques au mépris du respect des fonds. D'autres ont évoqué les vœux exprimés par des propriétaires souhaitant que leurs archives soient conservées à Paris. Enfin, de l'avis général, il faut prendre garde à ne pas être considérés comme des tiers-archivistes qui offrent gratuitement des services.

## **L'évaluation des fonds**

C'est un préalable à l'arrivée des fonds d'entreprises dans les services d'archives :

- identifier les archives essentielles à l'écriture de l'histoire de l'entreprise ;
- s'interroger sur la pertinence de collecter des fonds très lacunaires ;
- maîtriser les masses et notamment celles que représentent les plans techniques (ex des chantiers navals du Havre : 1,5 kml et 500 ml à venir) ;
- intégrer cette évaluation des fonds dans sa propre stratégie de collecte.

Cette évaluation est indissociable des moyens humains et budgétaires dont disposent les services. La solution n'est pas dans un mécénat extérieur mais plutôt dans l'implication du producteur quand c'est possible : prise en charge du classement, aide matérielle, soutien financier, etc.

## **Vers un réseau des archives d'entreprises ?**

Le réseau pourrait regrouper les services d'archives publics, les associations, les entreprises, les syndicats...

Ce réseau pourrait se concrétiser par la création d'un lieu informel d'échanges. Il pourrait mettre à la disposition de tous des outils de travail : contrats de don et de dépôt, formulaires d'accès aux fonds privés, demandes de défiscalisation des dons... Mais surtout, il permettrait de mettre en commun les expériences de chacun. Aux ANMT, le bilan de la réévaluation d'une masse de plans d'une entreprise permettant une élimination à hauteur de 90 % pourrait être partagé avec le réseau. Des journées de rencontres sont évoquées pour échanger sur des sujets d'actualité.

Et bien sûr, un travail collectif sur l'indexation commune des archives d'entreprises pourrait être initié. Les avancées des services sont très inégales : les AD de l'Isère ont créé un index alors que d'autres collègues en sont dépourvus. Ce projet serait mené en collaboration étroite avec FranceArchives.

Les résultats attendus sont les suivants :

- un annuaire spécifique des structures conservant des archives d'entreprises ;
- une indexation commune à tous les services pour permettre une recherche efficace ;
- une mise en réseau des instruments de recherche au profit de tous les internautes.